

## Évaluation détaillée des espèces du COSEPAC, novembre 2006\*.

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. Une justification de la désignation est donnée pour chaque espèce. Les notes d'évaluation et un court historique des désignations de statut suivent. L'aire d'occurrence au Canada pour chaque espèce (par province, territoire ou océan) est fournie.

### **Mammifères**

**Baleine à bec de Sowerby**

*Mesoplodon bidens*

**Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

#### Justification de la désignation

Cette petite baleine à bec est endémique à l'océan Atlantique Nord où elle se trouve principalement dans les eaux profondes tempérées à subarctiques au large des côtes. Sa biologie, sa répartition à petite échelle et son abondance sont peu connues. L'espèce appartient à une famille de baleines, les Ziphiidés, chez laquelle une exposition aiguë au bruit intense (en particulier aux sonars militaires, mais également aux activités sismiques) a été à l'origine de graves blessures et de mortalités. Les activités sismiques sont actuellement fréquentes et les activités militaires comportant l'utilisation de sonars à moyenne et à basse fréquence se produisent probablement, du moins occasionnellement, dans l'habitat de cette espèce au large de la côte est du Canada. Aucune conséquence de ces sources de bruit sur cette espèce n'a été démontrée directement. Toutefois, les effets létaux des sources de bruit ont été largement démontrés chez des individus d'espèces apparentées. Il est donc raisonnable de présumer l'existence d'effets potentiels similaires chez les individus de cette espèce. Les impacts potentiels au niveau de la population de ce type de mortalité ne sont pas connus.

Répartition Océan Atlantique

#### Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1989 et en novembre 2006.

### **Poissons**

**Épinoche lentique du lac Misty**

*Gasterosteus sp.*

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation A3e

#### Justification de la désignation

Ce poisson de lac fait partie d'une paire d'espèces endémiques très divergentes restreintes à un seul complexe de lac-ruisseaux sur l'île de Vancouver ayant une aire d'occurrence extrêmement petite. Cette paire d'espèces pourrait rapidement disparaître en raison de l'introduction d'espèces aquatiques non indigènes ou de perturbations à l'habitat. La proximité de ce complexe à une route importante et l'accès public rendent probable une introduction. Les activités d'exploitation forestière dans le bassin hydrographique, ainsi que l'utilisation de la route et son entretien pourraient avoir dans une certaine mesure un impact sur la qualité de l'habitat.

Répartition BC

#### Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2006.

**Épinoche lotique du lac Misty**

*Gasterosteus sp.*

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation A3e

#### Justification de la désignation

Ce poisson de ruisseau fait partie d'une paire d'espèces endémiques très divergentes restreintes à un seul complexe de lac-ruisseaux sur l'île de Vancouver ayant une aire d'occurrence extrêmement petite. Cette paire d'espèces pourrait rapidement disparaître en raison de l'introduction d'espèces aquatiques non indigènes ou de perturbations à l'habitat. La proximité de ce complexe à une route importante et l'accès public rendent probable une introduction. Les activités d'exploitation forestière dans le bassin hydrographique, ainsi que l'utilisation de la route et son entretien pourraient avoir dans une certaine mesure un impact sur la qualité de l'habitat.

Répartition BC

#### Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2006.

**Esturgeon jaune** *Acipenser fulvescens* **En voie de disparition**  
**Populations de la rivière Rouge - de la rivière Assiniboine - du lac Winnipeg**  
Critères d'évaluation A2bc; C2a(i)

Justification de la désignation

Il existait une importante pêche commerciale vers la fin du 19<sup>ième</sup> siècle et le début du 20<sup>ième</sup> siècle. Depuis lors (c.-à-d. les 3 à 5 dernières générations), l'espèce a virtuellement disparu des rivières Rouge et Assiniboine et du lac Winnipeg en grande partie à cause de la surpêche, quoique l'édification de barrages touche probablement aussi les populations reliques.

Répartition SK MB ON

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations de l'ouest » a été désignée « en voie de disparition ». En novembre 2006, lorsque l'unité a été divisée en cinq populations distinctes, l'unité « populations de la rivière Rouge - de la rivière Assiniboine - du lac Winnipeg » a été désignée « en voie de disparition ».

**Esturgeon jaune** *Acipenser fulvescens* **En voie de disparition**  
**Populations de la rivière Saskatchewan**  
Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

On rapporte la perte de 76 des 111 sites historiques en Saskatchewan et en Alberta ainsi qu'un déclin de 80 p. 100 entre 1960 et 2001 dans la région de Cumberland House. Un déclin de 50 p. 100 de 1998 à 2003 a également été rapporté dans la rivière Saskatchewan inférieure, de Cumberland House à Le Pas au Manitoba.

Répartition AB SK MB

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations de l'ouest » a été désignée « en voie de disparition ». En novembre 2006, lorsque l'unité a été divisée en cinq populations distinctes, l'unité « populations de la rivière Saskatchewan » a été désignée « en voie de disparition ».

**Esturgeon jaune** *Acipenser fulvescens* **En voie de disparition**  
**Populations de l'ouest de la baie d'Hudson**  
Critères d'évaluation A2ad; C1+2a(ii)

Justification de la désignation

Un déclin précipité de plus de 98 p. 100 entre 1929 et 1939 a été suivi d'un lent mais régulier déclin dans la rivière Churchill, au point où les enregistrements d'individus matures sont presque inexistantes depuis cinq ans. Historiquement, la principale menace a vraisemblablement été la surpêche, mais la construction de barrages est probablement devenue la menace première dans un passé récent.

Répartition SK MB

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations de l'ouest » a été désignée « en voie de disparition ». En novembre 2006, lorsque l'unité a été divisée en cinq populations distinctes, l'unité « populations de l'ouest de la baie d'Hudson » a été désignée « en voie de disparition ».

**Esturgeon jaune** *Acipenser fulvescens* **En voie de disparition**  
**Populations de la rivière Winnipeg - de la rivière English**  
Critères d'évaluation A2bcd

Justification de la désignation

Historiquement, les populations de cette unité désignable faisaient l'objet d'une pêche commerciale de grande

importance. Cependant, les données historiques et récentes sont peu nombreuses. Le peu d'information récente dont on dispose suggère que les populations sont en déclin dans la rivière Winnipeg en amont du barrage Seven Sisters, et ont essentiellement disparu en aval. Historiquement, la principale menace a vraisemblablement été la surpêche, mais la construction de barrages et la pêche illégale sont probablement maintenant les menaces premières.

Répartition MB ON

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations de l'ouest » a été désignée « en voie de disparition ». En novembre 2006, lorsque l'unité a été divisée en cinq populations distinctes, l'unité « populations de la rivière Winnipeg - de la rivière English » a été désignée « en voie de disparition ».

**Esturgeon jaune**

*Acipenser fulvescens*

**En voie de disparition**

**Populations de la rivière Nelson**

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

Des portions de cette unité désignable ont fait l'objet d'une importante pêche commerciale durant la première moitié du 20<sup>ième</sup> siècle, période durant laquelle les prises ont considérablement diminué. Plus récemment, la pêche au lac Sipiwesk a subi une baisse des prises de 80 à 90 p. 100 entre 1987 et 2000. Des groupes de 5 ou 6 individus en frai ont été observés dans la rivière Landing en 1990, alors que c'est par centaines qu'ils se dénombreraient il y a quelques décennies. Historiquement, la principale menace a vraisemblablement été la surpêche, mais la construction de barrages est probablement devenue la menace première dans un passé récent.

Répartition MB

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations de l'ouest » a été désignée « en voie de disparition ». En novembre 2006, lorsque l'unité a été divisée en cinq populations distinctes, l'unité « populations de la rivière Nelson » a été désignée « en voie de disparition ».

**Esturgeon jaune**

*Acipenser fulvescens*

**Menacée**

**Populations des Grands Lacs - du haut Saint-Laurent**

Critères d'évaluation Correspond au critère de la catégorie « en voie de disparition », A2abcd, mais désignée « espèce menacée », A2abcd, car bien qu'un quart des populations soit disparu, plus de la moitié des populations restantes sont stables ou en croissance.

Justification de la désignation

Il existait une pêcherie commerciale de très grande importance dans les Grands Lacs entre le milieu du 19<sup>ième</sup> siècle et le début du 20<sup>ième</sup> siècle (c.-à-d. il y a 2 à 3 générations), période durant laquelle les populations de l'espèce ont été réduites à une petite fraction de leur taille initiale. Leur abondance semble toujours fort réduite. Les populations semblent en déclin dans certains segments de la rivière des Outaouais et disparaissent d'un grand nombre de ses tributaires en raison de la construction de barrages. La population du fleuve Saint-Laurent a récemment subi un déclin, probablement à cause de la surpêche, malgré les efforts de rétablissement. Les répercussions directes et indirectes des barrages, du contrôle chimique des grandes lamproies marines, des contaminants et des espèces envahissantes menacent actuellement les populations.

Répartition ON QC

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations des Grands Lacs - du haut Saint-Laurent » a été désignée « préoccupante ». Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2006.

**Truite fardée versant de l'ouest**

*Oncorhynchus clarkii lewisi*

**Menacée**

**Population de l'Alberta**

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation

Les populations indigènes ont été réduites de presque 80 p. 100 par la surexploitation, la dégradation de l'habitat et

l'hybridation et compétition avec des truites non indigènes introduites. Les individus restants, intacts sur le plan génétique, persistent principalement en amont comme populations reliques gravement fragmentées. La présente évaluation comprend seulement les populations indigènes intactes sur le plan génétique de l'espèce, qui se trouvent dans leurs aires de répartition historiques. Toute population connue comme étant hybridée de façon importante (c.-à-d. > 1 p. 100) avec d'autres espèces de truites ou ayant été introduite dans un système ne comportant aucune population indigène n'a pas été évaluée.

Répartition AB

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2005 et en novembre 2006.

**Esturgeon jaune**

***Acipenser fulvescens***

**Préoccupante**

**Populations du lac des Bois - de la rivière à la Pluie**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Historiquement, les populations de cette unité désignable faisaient l'objet d'une pêche commerciale importante. Bien que cela ait causé un grave déclin, le rétablissement est constant depuis 1970. Les barrages n'ont pas bloqué l'accès à d'importants segments d'habitat convenable, mais limitent néanmoins l'immigration à partir de la rivière Winnipeg adjacente.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations du lac des Bois - de la rivière à la Pluie » a été désignée « préoccupante ». Réexamen et confirmation du statut en novembre 2006.

**Esturgeon jaune**

***Acipenser fulvescens***

**Préoccupante**

**Populations du sud de la baie d'Hudson et de la baie James**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Il existe peu de données sur les populations de cette unité désignable. L'habitat et possiblement l'abondance de certaines composantes des populations ont connu un déclin lié à l'exploitation et au grand nombre de barrages. Une plus grande accessibilité à des populations relativement intouchées ainsi que l'expansion probable de l'aménagement hydroélectrique dans certaines régions sont préoccupantes pour cette unité désignable.

Répartition MB ON QC

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1986. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en mai 2005, l'unité « populations du sud de la baie d'Hudson et de la baie James » a été désignée « préoccupante ». Réexamen et confirmation du statut en novembre 2006.

**Truite fardée versant de l'ouest**

***Oncorhynchus clarkii lewisi***

**Préoccupante**

**Population de la Colombie-Britannique**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Les populations subissent les impacts de l'hybridation et de la compétition avec des espèces introduites. De plus, l'expansion urbaine, les activités agricoles et les industries primaires devraient mener à des impacts supplémentaires associés à la perte et à la dégradation de l'habitat ainsi qu'à une plus grande exploitation. La présente évaluation comprend seulement les populations indigènes intactes sur le plan génétique de l'espèce, qui se trouvent dans leurs aires de répartition historiques. Toute population connue comme étant hybridée de façon importante (c.-à-d. > 1 p. 100) avec d'autres espèces de truites ou ayant été introduite dans un système ne comportant aucune population indigène n'a pas été évaluée.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2005. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2006.

**Dard vert***Etheostoma blennioides***Non en péril**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Selon de récents relevés, l'espèce est répandue et abondante dans les rivières Ausable, Sydenham et Thames, ainsi que dans le lac Sainte-Claire. La population canadienne a également pris de l'ampleur par la colonisation récente de la rivière Bayfield, du ruisseau Big Otter, de la rivière Détroit et de la rivière Grand. Une immigration de source externe vers les populations de l'espèce au Canada est possible à partir des populations du Michigan.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1990. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en novembre 2006.

**Plantes vasculaires****Corydale de Scouler***Corydalis scouleri***Non en péril**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette herbacée vivace et voyante des habitats ripariens est restreinte à une petite région du sud-ouest de l'île de Vancouver. L'espèce a été évaluée précédemment comme étant menacée, mais est maintenant observée dans d'autres emplacements et elle est beaucoup plus abondante qu'on ne l'estimait auparavant. Il n'existe aucun signe de déclin ni de fluctuation de la population, et aucune menace importante ne semble toucher l'espèce. Plus de la moitié de la population se trouve dans des aires protégées gérées précisément en fonction de l'espèce et, puisque de grands secteurs d'habitat propice à l'espèce n'ont pas encore fait l'objet d'un relevé, d'autres populations seront probablement découvertes.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2001. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en novembre 2006.

**Mousses****Phasque de Vlassov***Microbryum vlassovii***En voie de disparition**Critères d'évaluation D1Justification de la désignation

En Amérique du Nord, cette mousse rare à l'échelle mondiale n'est signalée qu'en trois sites localisés. Deux de ces sites sont dans des secteurs semi-arides du centre-sud de la Colombie-Britannique. De récents relevés n'ont retracé l'espèce que dans un de ces sites. Cette mousse croît sur des sols fins dans la partie escarpée de berges limoneuses à des stades précoces de développement de communautés végétales. Les populations extrêmement petites rendent la mousse vulnérable au dérangement. Les menaces incluent l'aménagement de routes potentielles et l'entretien des routes existantes ainsi que la collecte de spécimens.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2006.

\*Les rapports de situation sur la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) et le Martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) ont été retirés. Ces espèces seront reconsidérées par le COSEPAC en avril 2007. Le rapport de situation sur la tortue caouanne (*Caretta caretta*) a été rejeté et une version révisée du rapport de situation sera préparée.

24/11/2006